

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 20 mars 2012

Le Conseil municipal de la Commune de BROU s'est réuni en séance ordinaire à 20 heures 30, sous la présidence de Monsieur Philippe MASSON, maire.

Présents : M. MASSON maire, M. KIBLOFF 1^{er} adjoint, Mme SARRAZIN 2^{ème} adjointe, M. CAILLARD 3^{ème} adjoint, M. COTTEREAU 4^{ème} adjoint, Mme THIRARD 5^{ème} adjointe, Mme SALIN 7^{ème} adjointe, Mme RICHE 8^{ème} adjointe, Mme GASSELIN, M. RESTEGUE, Mme PILON, Mme LESIEUR, M. POYAT, Mme PLU, M. MONACO, Mme VOUZELAUD, Mme HUET-CAILLARD, Mme SCHEFFER-ARTH.

Absents représentés : M. PELLETIER 6^{ème} adjoint (pouvoir à M. MASSON), M. BERNARD (pouvoir à M. KIBLOFF), M. GENTY (pouvoir à M. POYAT), M. GRANGER (pouvoir à Mme RICHE).

Absents non représentés : Melle WALUSINSKI, M. BLONDEAU, Mme FOUSSARD, M. LALLET.

Secrétaire de séance : Mme SCHEFFER-ARTH.

- Un point est rajouté à l'ordre du jour avec l'accord unanime du Conseil municipal :
 - Renouvellement du bail du Centre des Finances Publiques de Brou

Le procès-verbal du Conseil municipal du 24 janvier 2012 est approuvé à l'unanimité.

I - Vote des taux des trois taxes directes locales

Monsieur le maire rappelle que lors du débat d'orientation budgétaire, le principe du maintien des taux des trois taxes directes locales à leur niveau voté en 2011, avait été adopté. En effet il convient en ces temps de crise économique de faire preuve d'une certaine prudence qui commande de suspendre provisoirement la baisse des impôts locaux entamée depuis plusieurs années.

Devant la frilosité de l'Etat qui baisse les aides aux collectivités territoriales, le budget communal doit préserver ses recettes propres pour faire face aux dépenses qui ne cessent d'augmenter et ne pas subir cet effet ciseaux qui représente le pire danger pour les finances communales.

Aussi, conformément au débat d'orientations budgétaires du 24 janvier 2012 et après évaluation et proposition de la commission des finances, Monsieur MASSON propose de maintenir pour 2012 les taux votés en 2011, soit :

Taxe d'habitation	12,88 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	22,44 %
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	34,78 %

L'augmentation des bases d'imposition du fait de l'arrivée de nouveaux habitants, notamment aux « jardins de Villoiseau », vient contrebalancer, en terme de recettes globales, la stagnation ou la baisse des taux. Ce résultat conforte la municipalité dans son principe politique qui préconise que l'attractivité des taux peut inciter l'installation de nouveaux habitants et ainsi préserver l'enveloppe globale des impôts locaux malgré une baisse des taux.

✓ **Avis favorable à l'unanimité.**

II - Subventions aux associations locales

Pour les subventions accordées aux associations le principe de prudence est le même, ni augmentation ni baisse afin de ne pas pénaliser le tissu associatif. Monsieur le maire laisse la parole à Monsieur KIBLOFF pour commenter le détail des subventions adoptées en commission des finances et proposées au vote des conseillers municipaux.

- Voir état joint -

Quelques subventions méritent des commentaires :

- Pas de subvention à l'ALPAP (Association Loisirs pour les Personnes Agées et le Personnel de l'Hôpital - Maison de Retraite), l'association étant en sommeil.
- Pas de subvention non plus pour le club d'équitation qui bénéficie de la mise à disposition gratuite des locaux sur lesquels la commune va entreprendre des travaux de rénovation.
- Subvention de démarrage pour l'association théâtrale la Compagnie l'Equivoque.

Monsieur le maire intervient pour commenter la subvention à l'HE S M B (Harmonie Etincelles Show Music Band) qu'il propose d'adopter mais de ne pas verser pour l'instant, en attendant de recevoir son président qui doit apporter des explications sur l'absence de l'harmonie à la cérémonie du 19 mars, contrairement à ce que prévoit la convention signée avec la commune.

✓ **Les subventions aux associations sont votées à la majorité des voix exprimées (une abstention).**

III - Conventions avec des associations pour versement d'une subvention

Monsieur le maire rappelle que conformément au décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, la commune doit conclure une convention avec l'association de l'Etoile de Brou qui bénéficie d'une subvention supérieure à : 23.000 Euros.

D'autre part, sans que la loi ne l'impose et comme chaque année, il propose de conclure une convention avec les associations bénéficiaires d'une subvention communale qui est assujettie en retour à certaines obligations.

Sont concernées :

- l'Association des Anciens Sapeurs Pompiers de Brou
- la Nouvelle Amicale des Sapeurs Pompiers de Brou
- l'Harmonie, Etincelles, Show Music Band (HE S M B)
- l'Association Broutaine de Swin (ABS)

✓ **Avis favorable à l'unanimité.**

IV - Budget primitif 2012 de la commune

Monsieur KIBLOFF donne lecture du projet de budget primitif 2012 étudié en commission des finances du 13 mars dernier.

Le document comptable s'équilibre ainsi :

- Dépenses et recettes de fonctionnement = 3.505.500 €uros
- Dépenses et recettes d'investissement = 1.091.000 €uros

Le premier adjoint, chargé des finances, en détaille les crédits chapitre par chapitre pour le fonctionnement et précise les attributions budgétaires par travaux pour la section d'investissement, comme présentés sur les fiches dont les conseillers municipaux ont pu prendre connaissance avec leur convocation.

Monsieur le maire complète la présentation du budget en rappelant que le budget primitif 2012, contrairement au budget primitif 2011, est présenté sans reprise des résultats 2011 qui alimenteront donc un budget supplémentaire.

✓ **Avis favorable à l'unanimité.**

V - Vente à la commune par la SA Eure-et-Loir Habitat

La construction de la résidence seniors rue de Châteaudun est presque terminée et l'implantation des bâtiments figée. Néanmoins, il convient d'ajuster les limites de propriété entre la SA Eure-et-Loir Habitat et la commune.

Monsieur MASSON présente un projet de vente entre la S A Eure-et-Loir Habitat et la commune qui acte la rétrocession à la commune, à titre gratuit, de deux surfaces pour un total de quatre centiares, se trouvant sur le domaine public.

Après avoir précisé que les frais de dossiers étaient pris en charge par la S A Eure-et-Loir Habitat, Monsieur le maire sollicite l'autorisation de signer l'acte de vente à intervenir.

✓ **Avis favorable à l'unanimité.**

VI - Prestations de service au profit d'autres communes

Monsieur le maire présente aux membres du Conseil présents une demande de Monsieur le maire de la commune d'Yèvres envisageant que le changement des lampes d'éclairage public de sa commune puisse être effectué par le personnel du service d'éclairage public de la commune de Brou, compétent en la matière et disposant du matériel adéquate.

✓ **Le Conseil municipal, après avoir entendu Monsieur MASSON et après en avoir délibéré, émet un avis favorable à la mise à disposition ponctuelle du personnel du service d'éclairage public de la commune de Brou auprès de la commune d'Yèvres, qui aura pour unique mission de changer les lampes d'éclairage public défectueuses par des lampes neuves fournies par la commune d'Yèvres.**

Décide de fixer le tarif horaire de cette prestation à : 49 €uros toutes taxes comprises.

Précise qu'une convention, signée par les deux parties, viendra régler les conditions particulières de cette mise à disposition de personnel, en particulier la fréquence des interventions qui sera déterminée et fixée d'avance et non pas à la demande.

VII - Remboursement à un particulier

Monsieur le maire expose qu'en 2006 un joueur de golf a acheté une carte d'abonnement de : 110 €uros pour pratiquer son sport favori au swin golf de Brou. Peu de temps après et avant qu'il ne puisse utiliser sa carte, l'activité golf a été supprimée.

Après avoir demandé le remboursement de sa carte inutilisable à la Régie sans succès, l'intéressé s'est retourné contre la mairie par le biais de la juridiction de proximité qui, par jugement, ordonne à la commune le remboursement de la carte acquise et des frais liés à l'action en justice pour un total de : 171,52 €uros.

Monsieur MASSON propose de répondre favorablement à l'injonction de la juridiction de proximité.

✓ **Avis favorable à la majorité des voix exprimées (une voix contre et deux abstentions).**

Monsieur MONACO précise, qu'à l'époque, il avait rencontré le plaignant à qui il avait proposé de transformer sa carte de golf en carte de swin golf, sans succès.

VIII - Loyer de la Trésorerie

Monsieur MASSON expose à l'assemblée que le bail relatif à la location des locaux du Centre des Finances Publiques de Brou est arrivé à échéance le 30 juin 2011. Il invite le Conseil à délibérer sur le renouvellement de ce bail et à fixer le nouveau montant du loyer, en conformité avec l'estimation des Domaines.

✓ **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le renouvellement du bail du Centre des Finances Publiques de Brou pour la location des locaux à usage de bureaux, à compter du 1^{er} juillet 2011.**

Décide de fixer le montant du loyer annuel selon l'estimation du service des Domaines à : 2.468,94 €uros à compter du 1^{er} juillet 2011.

Autorise le maire à signer le bail qui prendra effet au 1^{er} juillet 2011 pour une durée de neuf années consécutives.

Charge le maire de prendre contact avec les services fiscaux pour la rédaction du nouveau bail.

IX - Décisions prises par le maire dans le cadre de sa délégation générale

Monsieur MASSON informe des décisions qu'il a été appelé à prendre dans le cadre de la délégation générale accordée par le Conseil municipal, à savoir :

- Mise à disposition d'une ligne de trésorerie au meilleur taux, après avoir sollicité des organismes bancaires, pour paiement de factures de travaux en attente de mandatement et du versement des subventions.
- Signature d'un bail précaire en la forme administrative avec Monsieur IZEL Bruno – artisan maçon – pour la location d'un local situé route de Frazé, lieudit « Le Gros Chêne », à compter du 1^{er} janvier 2012.

INFORMATIONS DIVERSES

✎ **Monsieur le maire donne communication :**

- d'un courrier - réponse de Monsieur le Sous-Préfet indiquant que le poste de conseiller municipal laissé vacant après la démission de Madame GROSCLAUDE, le restera jusqu'au renouvellement intégral du Conseil municipal. Celui-ci siégera donc à vingt six membres.
- d'un courrier informant de l'inscription au budget du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration, suite à la demande de Monsieur VIGIER – Député, d'une subvention à titre exceptionnel d'un montant de : 15.000 euros pour aider au financement des travaux de ravalement de l'hôtel de ville.
- d'un courrier de Monsieur BILLARD – Sénateur, informant de l'attribution d'une subvention parlementaire d'un montant de : 5.000 euros pour le projet de rénovation de toiture de la salle Valadier.
- d'un courrier de Monsieur le Préfet portant sur l'attribution à la commune d'une subvention de : 33.000 euros sur le fonds de péréquation départemental (taxe additionnelle aux droits de mutation), faisant suite à la répartition prononcée par la commission permanente du Conseil général.
- d'un courrier de remerciement du C N F P T pour le soutien du Conseil municipal dans sa démarche engagée afin de rétablir le taux plafond de 1 % de la cotisation versée par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents.

- d'un courrier de Madame MAGUET, présidente de l'ALPAP, indiquant la mise en sommeil de l'association à compter du 1^{er} mars 2012, décidée lors d'une assemblée générale extraordinaire suite à la démission de plusieurs membres et faute de candidature, et remerciant l'équipe municipale pour sa généreuse participation financière tout au long de ces années.
- d'un courrier de remerciement de la section football de l'Etoile de Brou pour l'octroi d'une subvention communale exceptionnelle de : 1.000 euros qui a permis de concrétiser très récemment son projet d'acquisition d'un véhicule collectif.
- d'un courrier du comité des fêtes confirmant l'organisation de la « course aux œufs », destinée aux enfants, le dimanche 8 avril 2012 – square East-Preston.

TOUR DE TABLE

- **Monsieur COTTEREAU** rend compte de la soirée « Jazz de mars » qui a manqué de spectateurs malgré la qualité du quintet de Jean-Jacques Ruhlmann.
- **Madame SALIN** annonce la participation de 445 enfants au carnaval organisé, avec l'aide de la mairie, par l'ABPEEP et communique les dates des parcours du cœur 2012 : les 23 et 31 mars.
- **Madame RICHE** informe que l'animation chocolat de Pâques, organisée par l'Eurl MANDON, aura lieu sur le marché le 4 avril prochain. Les chocolats offerts sont tous réalisés par les boulangers-pâtisseries de Brou.
- **Madame SCHEFFER-ARTH** signale que les distributeurs de sacs pour déjection canine ne sont pas tous approvisionnés.
- **Madame SARRAZIN** rend compte de la journée du Perche à laquelle elle a participé.
- **Monsieur KIBLOFF** informe que suite à la réunion cantonale de répartition de l'enveloppe F D A i C 2012, la commune de Brou devrait obtenir la totalité des subventions demandées, et annonce une réunion d'information sur les travaux de l'église « métiers d'antan et techniques d'aujourd'hui » le 20 avril prochain – salle Valadier.

Fin de séance : 22 heures 20

Subventions 2012

	accordé en commission des finances
ASSOCIATION BROU CREATION	100,00 €
ASSOCIATION COTÉ JEU-NOUS (C J N)	400,00 €
HARMONIE, ETINCELLES, SHOW MUSIC BAND (H E S M B)	5.300,00 €
(Subvention exceptionnelle : championnat national des majorettes de France)	1.500,00 €
AMICALE DES A C P G R DE 1939 - 1945 DE BROU	200,00 €
ASSOCIATION FAMILLES RURALES (A F R)	100,00 €
A L P A P (Association Loisirs pour les Personnes Agées et le Personnel de l'EHPAD - Maison de Retraite)	180,00 € (Si réactivation)
ASSOCIATION DES HOSPITALIERS RETRAITES DE BROU (A H R B)	500,00 €
ASSOCIATION A D M R ILLIERS / BROU	260,00 €
V M E H (Visites de Malades en Etablissements Hospitaliers)	230,00 €
BROU ASSOCIATION JEUNESSE ESPOIR (B A J E)	200,00 €
SECOURS CATHOLIQUE DE BROU	200,00 €
ASSOCIATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS DE BROU	370,00 €
NOUVELLE AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE BROU	3.000,00 €
ASSOCIATION DES ANCIENS SAPEURS POMPIERS DE BROU	310,00 € 6.893,71 €
ASSOCIATION BROUTAINE DES PARENTS D'ELEVES DES ECOLES PUBLIQUES (A B P E P)	556,00 €
ASSOCIATION DE PARENTS D'ELEVES DE L'ENSEIGNEMENT LIBRE (A P E L)	462,00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE Ecole élémentaire "Jules Verne"	680,00 €
ASSOCIATION DES AMIS DES JUMELAGES DU CANTON DE BROU	2.300,00 €
CLUB LA SOURIS DE BROU	300,00 €
CLUB DU TEMPS LIBRE	400,00 €
C O S EMPLOYES COMMUNAUX	2.000,00 €
L E C A P (Loisir Ensemble Culture Art et Patrimoine)	200,00 €
GHOST TREADERS MUSEUM	200,00 €
COMPAGNIE L'EQUIVOQUE	150,00 €
ETOILE DE BROU	28.000,00 €
ASSOCIATION BROUTAINE DE SWIN (A B S)	720,00 €
MOTO-CLUB DE BROU	3.000,00 €
YACHTING CLUB DE BROU	400,00 €
LES AILES BROUAINES (Club d'aéromodélisme)	300,00 €
TEAM BAIRE PECHE BROU	200,00 €

BADBROU	150,00 €
UCIA DE BROU	2.000,00 €
DEPANN'EMPLOI (Association intermédiaire)	300,00 €
LE SOUVENIR FRANCAIS	50,00 €
ASSOCIATION PREVENTION ROUTIERE (Comité de l'Eure-et-Loir)	250,00 €
ASSOCIATION D'EURE-ET-LOIR DES RESTAURANTS DU CŒUR	2.000,00 €
CONFERENCE SAINT VINCENT DE PAUL DE CHATEAUDUN	900,00 €
COMITÉ LOCAL DU SECOURS POPULAIRE FRANCAIS DE CHATEAUDUN	220,00 €
CROIX ROUGE FRANCAISE (Délégation locale de l'arrondissement de Châteaudun)	150,00 €
GROUPEMENT DES CLUBS 3ème AGE CANTONS BROU - AUTHON	300,00 €
COMICE AGRICOLE DU PERCHE ET DU DUNOIS	150,00 €
CLUB C I E L (Club d'Investigation des Etoiles et de la Lune)	100,00 €
MEILLEURS OUVRIERS DE France D'EURE-ET-LOIR (M O F)	150,00 €
COMITE D'ORGANISATION DES EXPOSITIONS DU TRAVAIL D'EURE-ET-LOIR (C O E T)	(Si manifestation à Brou)

Enveloppe complémentaire	2.168,29 €
---------------------------------	-------------------

Total 68.500,00 €
